

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 6 février 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Patrick Robitaille, attaché politique  
Mme Diane Legault, attachée de presse

---

#### **CE-2013-141-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2013-142-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2013-143-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 30 JANVIER 2013**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 30 janvier 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2013-144-REC PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES / COMPENSATION POUR 2013**

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU QUE cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective;

Il est unanimement résolu de recommander au Conseil municipal qu'une demande soit faite au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 la Ville de Terrebonne pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Que copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise à la première ministre du Québec, Mme Pauline Marois, à la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, à la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la Jeunesse et ministre responsable de la région de Lanaudière, Mme Véronique Hivon, au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Bernard Généreux, au président de l'Union des municipalités du Québec, M. Éric Forest, au député du comté de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, à la députée du comté de Masson, Mme Diane Gadoury-Hamelin, et au député de l'Assomption, M. François Legault.

---

#### **CE-2013-145-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 3 décembre 2012 ;
- de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 18 décembre 2012.

---

#### **CE-2013-146-DEC PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE SUR LES RISQUES INDUSTRIELS**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2006-291-DEC mandatant la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour agir comme le comité municipal de sécurité civile et intervenir dans les phases de la prévention et de la préparation des interventions;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a mandaté la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes pour faire le suivi des orientations en matière de sécurité civile;

ATTENDU QUE la Direction de la santé publique (DSP) de Lanaudière a entrepris une démarche visant à identifier et évaluer les risques industriels avec ses différents partenaires;

ATTENDU QUE la DSP de Lanaudière demande la collaboration de la Ville de Terrebonne à une action intersectorielle visant à prévenir les impacts potentiels des risques industriels sur le territoire;

ATTENDU le document « Les risques industriels – démarche d'identification et d'évaluation avec les partenaires » produit par l'équipe de santé

environnementale de la DSP de Lanaudière, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la liste préliminaire des entreprises susceptibles de détenir des matières dangereuses sur le territoire de la Ville de Terrebonne, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'un plan d'action conjoint avec la DSP permettrait à la Ville de Terrebonne d'augmenter la préparation des services d'urgence, de prendre en compte les risques industriels dans l'aménagement du territoire, de diminuer les risques pour la santé de sa population et de favoriser la préparation citoyenne en cas de sinistre;

ATTENDU la recommandation numéro SP-2012-12-03/01 de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant l'élaboration d'un plan d'action triennal afin de procéder à l'identification des risques industriels majeurs et des mesures visant à éviter ou à réduire les effets de l'exposition de la population en cas de sinistre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes recommandent au Comité exécutif de mandater l'organisation municipale de sécurité civile (OMSC) de Terrebonne a élaborer un plan d'action triennal avec la Direction de la santé publique (DSP) de Lanaudière afin de procéder à l'identification des risques industriels majeurs et des mesures visant à éviter ou à réduire les effets de l'exposition de la population en cas de sinistre.

---

**CE-2013-147-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PAR INVITATION /  
TRAITEMENT INFORMATIQUE DE LA LISTE  
ÉLECTORALE / RÉVISION / CARTES DE RAPPEL**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres par invitation pour assurer le traitement informatique de la liste électorale dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013 ;

ATTENDU QUE les services demandés consistent :

- 1) Traitement informatique de la liste électorale pour chacun des 16 districts et impression des listes à partir de la liste électorale numérique transmise par le Directeur général des élections du Québec.
- 2) Intégrer les électeurs non résidents à la liste électorale.
- 3) Produire et envoyer les avis de révision.
- 4) Procéder à la formation des réviseurs et fournir le matériel et le soutien technique requis (ordinateurs, imprimantes, etc.).
- 5) Fournir sur support papier et sur support numérique, pour chacune des sections de vote, la liste des électeurs inscrits, radiés et les corrections requises afin que ces listes soient à jour pour le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin.
- 6) Procéder à l'impression des cartes de rappel pour chacun des électeurs inscrits sur la liste (environ 78 000 électeurs).

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la Direction du greffe et affaires juridiques à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de **services professionnels pour le traitement informatique de la liste électorale.**

---

**CE-2013-148-DEC      INNOVASSUR ASSURANCES GÉNÉRALES INC. ET  
DAVID LECLERC C. VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU la requête introductive d'instance de la compagnie d'assurances Innovassur assurances générales inc. et David Leclerc contre la Ville de

Terrebonne signifiée le 18 avril 2011 réclamant la somme de 18 674,93\$, plus la franchise de l'assuré de 500\$ pour des dommages au 345, rue de Chauvigny à Terrebonne suite à une inondation survenue le 30 septembre 2010 ;

ATTENDU la recommandation de Me Daniel Champagne, procureur au dossier, à l'effet d'autoriser le paiement de la somme de 16 000\$ en capital, intérêts et frais suite au règlement hors cour intervenu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif entérine le règlement hors cour intervenu et autorise le paiement de la somme de 16 000\$, en capital, intérêts et frais, suite à la recommandation de Me Daniel Champagne, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, le tout à être financé par la réserve auto assurance. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0038 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0039 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 16 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-015 (affectation réserve auto assurance) au poste budgétaire numéro 1-02-140-00-995 (réclamations) soit accepté.

Que le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le règlement hors cour à intervenir.

---

**CE-2013-149-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 707 616,17\$ préparée le 30 janvier 2013.

---

**CE-2013-150-REC      PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 568 /  
RÉFECTION DE LA MAISON BÉLISLE ET DE  
L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU le rapport d'inspection générale produit par la firme Bergeron Thouin Architectes recommandant des travaux majeurs de maçonnerie, d'isolation et de remplacement de fenêtres à l'hôtel de Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE des travaux de réfection sont nécessaires au maintien de l'actif pour la Maison Bélisle ;

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisation prévoit pour l'année 2013 les travaux de réfection de la Maison Bélisle et de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (568) pour la réalisation des travaux de réfection de la Maison Bélisle et de l'enveloppe extérieure de l'hôtel de Ville de Terrebonne et, pour ce faire, décréter un emprunt au montant de 1 293 800\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt (20) ans.

---

**CE-2013-151-DEC      SUBVENTION / PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION  
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) POUR LA  
CIRCONSCRIPTION DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a obtenu une subvention de 15 494\$ pour l'amélioration du chemin Saint-Charles, des rues Bouvier, Charles-Aubert, Chiasson, du Carrefour, Durocher et Lorraine ;

ATTENDU QUE les travaux devaient être terminés au plus tard le 15 février 2013 ;

ATTENDU QUE les travaux de pavage ont été réalisés à l'été 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration du chemin Saint-Charles, des rues Bouvier, Charles-Aubert, Chiasson, du Carrefour, Durocher et Lorraine pour un montant subventionné de 15 494\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports, et d'informer le ministère que les travaux exécutés en vertu de la présente dépense ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues Bouvier, Charles-Aubert, Chiasson, Durocher, Lorraine ainsi que sur le chemin Saint-Charles dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que Mme Francine Blain, trésorière, soit autorisée à signer le formulaire concernant la subvention pour l'amélioration du réseau routier.

---

**CE-2013-152-DEC      ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS  
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 6 545 055,75\$ préparée le 4 février 2013.

---

**CE-2013-153-DEC      PÉRIODE DE PROBATION / CONSEILLER  
JURIDIQUE, GESTION CONTRACTUELLE ET  
AFFAIRES MUNICIPALES / DIRECTION DU GREFFE  
ET AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU QUE le 7 juin 2012, le Comité exécutif autorisait l'embauche de M. Gilbert Desrosiers au poste de conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, à la Direction du greffe et affaires juridiques ;

ATTENDU QUE M. Gilbert Desrosiers terminera sa période de probation le 13 février prochain et doit être confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que M. Gilbert Desrosiers soit et est confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales, à la Direction du greffe et affaires juridiques.

---

**CE-2013-154-DEC      NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et des espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Jean-François Godin au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et des espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 11 février 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2013-155-DEC      NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et des espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Jean-Claude Portelance au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et des espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 11 février 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2013-156-DEC      NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES MOTORISÉS « C » / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Éric Morin au poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 11 février 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2013-157-DEC      RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈS 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015**

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a annoncé la reconduction du programme ACCÈS pour les années 2013 à 2015 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise le directeur de la police à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police du Québec et la Direction de la police de la Ville de Terrebonne concernant le programme ACCÈS 2013-2015 visant à enrayer le commerce illégal de boissons alcooliques.

---

**CE-2013-158-DEC BILAN 2012 / APPLICATION DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2008-47 DE LA COMMUNAUTÉ  
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU le dépôt du bilan 2012 concernant l'application du règlement numéro 2008-47 (l'assainissement des eaux usées) de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du bilan 2012 sur l'application du règlement numéro 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'assainissement des eaux usées.

---

**CE-2013-159-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT  
ET DE PAVAGE SUR LA MONTÉE MASSON /  
RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MONTÉE  
MASSON ET BOULEVARD DES SEIGNEURS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout de pavage sur la montée Masson et le réaménagement de l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs (SA13-7001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage</b>	<b>Montant</b>
Cima +	79	249 423,30\$ t.t.c.
Dessau	76	317 331,00\$ t.t.c.
Beaudoin Hurens	77	488 068,88\$ t.t.c.
Genivar	--	--
Genius Conseil	--	--
Les Consultants S.M. inc.	--	--

ATTENDU QUE les firmes Genivar, Genius Conseil et Les Consultants S.M. inc. ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 1<sup>er</sup> février 2013 ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 454 151,25\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires suggéré par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), catégorie II ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Cima +;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **CIMA+** pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout de pavage sur la montée Masson et le réaménagement de l'intersection de la montée Masson et du boulevard des Seigneurs, pour un montant de 216 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 539.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 539 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

---

**CE-2013-160-DEC      SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES / HYDRO-QUÉBEC / BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE / MONTÉE DES PIONNIERS / RUE YVES-BLAIS / PARC LOUIS-LABERGE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec sur une partie des lots 2 575 067, 2 575 153, 2 575 335, 3 197 440, 3 197 443, 3 419 739, 3 535 804, 3 770 991, 3 797 890, 4 014 748, 4 202 721, 4 427 534 et 4 742 090 du cadastre du Québec (boulevard Lucille-Teasdale, montée des Pionniers, rue Yves-Blais et le parc Louis-Laberge) ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 2020 de ses minutes.

Que Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté pour la confection des actes de servitude d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec et/ou de la société Bell Canada et/ou de la compagnie Vidéotron et/ou de la compagnie Telus.

Que les frais afférents à la présente servitude soient pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 322. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0049 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2013-161-DEC      CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARC EN ARGENT / CENTRE DE GOLF LE VERSANT INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 129,27\$ dans le cadre de la subdivision de trois (3) lots en bordure de la côte de Terrebonne, telle qu'indiquée à la compilation pour fins de parc en argent numéro D12-2487. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 4590 de ses minutes.

---

**CE-2013-162-REC      DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DES MUNICIPALITÉS ENGAGÉES DANS LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

ATTENDU QU'en 2009 le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) lançait la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;



ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 15 février 2013 pour y déposer leur demande ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a franchi les étapes de diagnostic et de consultation et que la Politique et le Plan d'action seront lancés au printemps ;

ATTENDU QUE le projet de la Maison des aînés s'inscrit dans les paramètres du Programme d'infrastructures municipales – MADA ;

ATTENDU QUE la nature des projets déposés doit être proportionnelle aux limites financières du programme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal de déposer une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales – MADA 2012-2013 et de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet.

Que le Conseil accepte que le projet déposé vise l'aménagement des espaces verts contigus à la Maison des Aînés (réseau de sentiers favorisant l'accès universel, aménagement d'une terrasse, aménagement d'un gazébo (abris), aménagement d'un espace polyvalent pour des cours, installation de balançoires permettant l'accueil des chaises roulantes, espace pour les supports à vélo et éclairage de type bollards).

Que le Conseil autorise le directeur du loisir et vie communautaire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.

Que la résolution du Conseil municipal soit transmise au ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, Dr Réjean Hébert, à la ministre de la Famille, Mme Nicole Léger, au député du comté de Terrebonne, M. Mathieu Traversy, à la députée du comté de Masson, Mme Diane Gadoury-Hamelin, au député de l'Assomption, M. François Legault, et au Conseil d'administration de la Maison des Aînés, Cité GénérAction 55+.

---

**CE-2013-163-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h45.

---

---

Président

---

Secrétaire